

# Compte-rendu

De la troisième ronde des  
Ateliers Thématiques  
Janvier 2004

Pôle Aménagement du territoire  
Service Environnement  
Rédigé par : Jérôme Dubost  
Tél. 04 68 51 64 07  
N°.Réf :

**Transmis à tous les participants et excusés**

## Etang de Canet / Saint-Nazaire Natura 2000

Cette troisième ronde d'ateliers thématiques a été l'occasion de présenter le diagnostic socio-économique, de discuter des projets d'aménagements sur le site, et d'évoquer les différents objectifs portés par l'ensemble des acteurs sur le devenir et la gestion du site.

Les trois ateliers ont été animés par Monsieur Jérôme DUBOST de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et Madame Aurélie CAROD du bureau d'études BIOTOPE. Compte tenu des éléments hydrauliques fournis par les bureaux d'études travaillant pour le Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang, nous avons souhaité modifier l'ordre des ateliers.

Nous avons joint au présent compte-rendu, le diagnostic socio-économique du site établi par Biotope. Merci de nous faire savoir si vous souhaitez y apporter des compléments ou des modifications.

Si des sujets n'ont pas été évoqués ou si vos propos n'ont pas été correctement retranscrits, nous vous prions de nous en excuser et vous invitons à nous le faire savoir. Nous ne manquerons pas de l'évoquer lors des prochains ateliers.

**Atelier Thématique n°3 : Hydraulique et gestion des vannes ..... 3**

**Atelier Thématique n°2 : Milieux naturels ..... 7**

**Atelier Thématique n°1 : Accueil du public ..... 11**

Pièce Jointe : - le diagnostic socio-économique.

Les trois ateliers de cette ronde sont introduits de la même façon.

Monsieur Jérôme DUBOST rappelle le calendrier prévisionnel de l'étude et précise que nous sommes dans la phase 2 : **Définition des objectifs de développement durable du site.**

La phase 1 portait sur l'inventaire et l'analyse de l'existant. Elle a été en partie validée lors du dernier Comité de Pilotage. Lors de l'évocation de cette problématique hydraulique, Monsieur André DORSO, secrétaire général de la Préfecture, a demandé de croiser les informations et les études entre les deux organismes ayant une réflexion sur l'étang de Canet-Saint-Nazaire (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang et Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération*).

Le but de ces ateliers est de préparer le prochain COPIL, qui va permettre de définir les objectifs du site. Indépendamment des décisions politiques qui seront prises par les différents organismes intervenant sur la gestion de ce site, ce groupe de travail doit livrer ses intentions de gestion pour le développement du site

Divers entretiens ont précédé cet atelier et Monsieur Jérôme DUBOST livre la vision qu'il a recueillie auprès des communes de Canet-en-roussillon et de Saint Nazaire :

#### **Pour Canet**

- Le principal atout du site, c'est l'image qu'il donne de la commune. L'étang doit être préservé et rester beau. La commune est favorable à tous les projets d'aménagement et plans de gestion qui contribuent à préserver le site et à ralentir le comblement de l'étang.
- Le principal inconvénient : les problèmes d'inondation. La commune mettra tout en œuvre, en fonction des préconisations des études en cours pilotées par le syndicat, pour mettre la population de Canet hors de danger.
- La commune n'a aucun à priori sur les solutions techniques qui permettront d'aboutir à ces objectifs (l'enlèvement du grau, le creusement d'un nouveau chenal,...)

#### **Pour Saint Nazaire**

- Le site, et notamment le DOCOB et le plan de gestion qui en découlera, devra permettre de donner du dynamisme à la commune. Il est raisonné comme outil de développement local durable avec, comme clef d'entrée, le tourisme vert.
- Le principal inconvénient : les problèmes d'inondation.

Une présentation du diagnostic socio-économique est faite en fonction de la problématique de l'atelier.

## Atelier Thématique n°3 : Hydraulique et gestion des vannes

---

**Etaient Présents :** Mesdames Florence VERDIER (*CELRL*), Anne Gentou (*Conseil général*), Madeleine MIERMONT (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Marie-claire SAUT (*Canet nature environnement*), Yvette DOLLET (*Canet Nature environnement*), Françoise SIROL (*APVZH*), Aurélie CAROD (*Biotope*),

Messieurs Robert SAUT (*Canet en roussillon*), Auguste BOTTIN (*Canet en roussillon*), Jean-claude TORRENS (*Saint Nazaire*), Jean-marie PETIAU (*Saint Nazaire*), Pierre ROIG (*conseil Général*), André PALAU (*EID*), Jean SERRE (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Charles NAVARRO (*fédération départementale des chasseurs*), Antoine SANCHEZ (*ACCA de Canet*), Ahmed TAHIR (*ACCA de Canet*), Henri BOUTIERE (*scientifique*), Henri CONTE (*APVZH*), Ary VAN OOSTEN (*APVZH*), Serge PLANES (*CNRS, université de Perpignan*), Stéphane MANEVAL (*Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération*), Jérôme DUBOST (*Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération*).

**Etaient Excusés :** Mesdames Arlette FRANCO (*Canet-en-Roussillon*), Ghislaine ESCOUBEYROU (*DDAF*), Eva BOURDAT (*mission d'aménagement du littoral*), Messieurs Bernard KIBKALO (*DDE*), Philippe MOGE (*DIDAM*), Jean-claude CAZELLE (*ACCA d'Alenya*), Lucien COUDERC (*Eden 66*).

---

Les premiers éléments des études hydrauliques menées par le syndicat sont présentés. Les bureaux d'études doivent rendre leur analyse définitive lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

### L'étude pollution

Sur le bassin versant de l'étang de Canet-Saint-Nazaire, **l'agouille de la Mar et la Fosseille** apportent plus de 80% de la pollution dans l'étang.

L'étude a mis en évidence une forte chute des apports de pollution depuis la dernière campagne de mesure de 1995/1966. Ceci s'explique par les travaux réalisés sur les STEP et les caves viticoles. Les travaux programmés sur les STEP et notamment sur celles d'Elne et de Cabestany devraient contribuer à cet abatement de transport de pollution.

A l'échelle du bassin versant, il reste à faire des efforts sur la sensibilisation à de bonnes pratiques culturelles.

Par ailleurs, dans l'étang, pour limiter cette pollution, quelques pistes de propositions d'aménagement ont été envisagées:

- Créer un chenal pour permettre un mouvement de l'eau et favoriser une meilleure oxygénation,
- Mettre des pompes pour oxygéner l'eau en été,
- Pomper dans le biseau salé pour réguler la salinité du milieu,
- Favoriser la végétation des berges et notamment à l'embouchure des affluents.

### L'étude comblement & inondabilité

Le comblement du site est essentiellement dû :

- A un fonctionnement naturel pour une lagune méditerranéenne,
- A l'action de l'homme à l'échelle du bassin versant,
- Au recalibrage du Réart, avec un apport de 95 % de matériaux,
- A l'ouvrage des vannes.

L'inondabilité des terrains est induite par :

- La voie littorale D81
- Le sous dimensionnement du grau des basses
- Le comblement, mais aussi la surcôte réduisant le volume de stockage
- Le développement de l'urbanisation impliquant aujourd'hui un aménagement en conséquence de l'étang.

Voici les premières propositions évoquées afin de ralentir le comblement de l'étang et limiter l'inondabilité des habitations voisines :

- **A l'échelle de l'étang:**
  - Créer un chenal pour permettre une meilleure circulation dans l'étang
  - Créer des déversoirs latéraux à l'embouchure du Réart.
  - Revoir le gabarit du grau des basses
  - Revoir la hauteur de l'ouvrage des vannes
  - Créer un nouveau chenal dans l'ancien « canal des allemands »
- **A l'échelle du Bassin Versant**
  - Favoriser une bonne pratique culturale pour fixer les sols
  - Revégétaliser les berges
  - Renforcer et conserver les zones naturelles d'expansion
  - Réaliser des pièges à sable (avec un entretien régulier).

Monsieur Jérôme DUBOST termine cette présentation en synthétisant les différents objectifs qui ressortent de ces entretiens et études, sans préjuger des solutions techniques qui en découleront:

- Mettre les populations existantes à l'abri du risque inondation.
- Sauver l'étang – en le gardant en eau et en ralentissant son comblement.
- Limiter les risques de pollution

Le débat est ensuite ouvert.

Monsieur Henri CONTE et Madame Françoise SIROL souhaitent revenir sur l'enquête publique qui a eu lieu sur Canet sud et notamment sur le devenir des eaux de la thalasso. Ils s'opposent vivement à tout rejet des eaux de la thalasso dans l'étang.

Messieurs BOTTIN et DUBOST apportent les éléments de réponse suivants :

- L'enquête publique, diligentée par Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération ne concernait que la viabilisation des terrains de Canet sud et notamment l'évacuation des eaux pluviales dans ce secteur.

Le projet d'évacuation des eaux pluviales prévoit, en effet, un rejet dans l'étang après passage dans un bassin de décantation et filtration au travers d'un déshuileur/débourbeur. En cas d'épisode pluvieux important, une surverse est prévue en direction de la mer. Donc, seules des eaux de pluie traitées arriveront à l'étang.

- Le projet de la thalasso n'a pas été présenté dans cette enquête. Toutefois, le constructeur a prévu de recycler ces eaux de bassins par percolation dans le sol. Cette technique est courante.

Monsieur Jean-Claude TORRENS souhaite préciser la vision de la commune de Saint Nazaire. Ce site est un bien commun et culturel. Sa principale fonction est d'être un réceptacle d'eau. Il est donc très important de le raisonner et d'appréhender le problème à l'échelle du bassin versant. Natura 2000 c'est bien, mais les actions préconisées ne devront pas se limiter au simple pourtour de l'étang. Il faut que l'ensemble des habitants du bassin versant soit conscient de participer à la vie d'un site remarquable.

Ces actions devront aussi être complémentaires et en phase avec le développement de la commune, à savoir raisonnées et en prenant en compte son caractère rural. C'est la raison pour laquelle la commune de Saint Nazaire est partie prenante sur l'élaboration du DOCOB et surtout sur la gestion au quotidien qui en découlera.

Par ailleurs, la commune n'a aucun à priori sur un fonctionnement plus naturel du débouché en mer. En revanche, les solutions techniques retenues devront préserver la fonction hydraulique de la lagune toute en mettant hors de danger les populations voisines du risque inondation.

Madame Françoise SIROL précise qu'il ne faut pas perdre de vue d'utiliser au maximum le fonctionnement naturel et les saisons. En conséquence, il faut ouvrir les vannes lors des périodes de tramontane en hiver pour faire de grosses purges. Elle s'étonne que ce principe physique aussi simple ne soit pas encore intégré par le gestionnaire de l'ouvrage. A ce titre, elle demande des explications sur la gestion hivernale des vannes.

Monsieur Charles Navarro, est entièrement d'accord sur le problème des crues et des inondations. Il faut, en effet, mettre hors de danger les habitations existantes du risque d'inondation. Mais dans la gestion de la lagune, il ne faut pas non plus oublier les problèmes de sécheresse et les épisodes de canicule comme nous en avons eu cet été.

Monsieur Henri CONTE, s'étonne qu'il n'y ait pas de représentant d'élus à l'échelle du bassin versant. Il met en avant que tous les problèmes évoqués sur la lagune et ses alentours ne sont que la résultante d'une non prise de conscience à l'échelle du bassin versant.

Une élue de la commune de Villeneuve de la Raho et représentant l'agouille de la mar est présente. Monsieur Jérôme DUBOST rappelle que le périmètre d'intervention reste celui de Natura 2000. Les réflexions menées devront faire l'objet d'une présentation à l'ensemble du bassin versant. Mais il ne faut pas attendre de fédérer la population du bassin versant pour avancer, sinon rien ne se fera. Natura 2000 est aussi un prétexte pour être un moteur à l'échelle du bassin versant.

Monsieur Jean-Marie PETIAU est surpris par les résultats évoqués dans l'étude sur la pollution. Est-ce que l'usine agro-alimentaire d'Elné s'est mise en règle par rapports à ses rejets. Est-ce que les STEP et les caves viticoles sont les seuls pollueurs sur le bassin versant ?

Madame Florence VERDIER, rappelle que, sur les sites du Conservatoire, il y a des exploitants agricoles. Ces acteurs, comme d'autres, signent des conventions d'usages et s'engagent à respecter des objectifs définis au préalable pour une bonne gestion du site. Il convient aujourd'hui de définir les objectifs de gestion du site.

Par ailleurs, ces objectifs doivent rester fidèles aux missions du Conservatoire et donc compatibles avec Natura 2000.

Il est exclu que ces objectifs sollicitent des moyens techniques qui ne soient pas adaptés à la préservation du site. Il est donc à proscrire tout :

- curage artificiel de la lagune
- maintien artificiel d'un volume d'eau
- maintien artificiel d'un taux de salinité constant.

Le principal objectif est la préservation et le maintien des habitats actuels et le maintien des biodiversités.

Il ne faut pas vouloir maintenir un plan d'eau et le creuser à tout prix. Il est hors de question d'envisager de l'aménager en espace aquatique ludique.

C'est un étang qui a vocation à se combler. Il faut mettre en place des soins palliatifs pour ralentir sa vitesse de comblement et revenir à des proportions plus acceptables.

Les aménagements prévus d'un point de vue hydraulique sur la lagune ne doivent pas être les seuls à pallier le risque d'inondations. De même, ces ouvrages ne doivent pas apporter la possibilité d'augmenter la superficie des terrains à bâtir mais uniquement préserver les bâtiments existants.

Les conventions d'usages qui seront la traduction d'une bonne gestion du site, seront abordés dans l'élaboration du DOCOB et seront signés avec chaque acteur, après le DOCOB.

Avant de réaliser des investissements lourds, il faut un plan de gestion pour l'entretien régulier du grau actuel.

Pour revenir à une vitesse de comblement acceptable, Madame Françoise SIROL rappelle qu'avant, l'étang se comblait à une vitesse de 100ha/siècle soit une moyenne de 1ha/an. Elle propose donc de garder cette référence comme objectif à atteindre lors du choix des solutions techniques.

Monsieur Ary VAN OOSTEN propose dans les aménagements pour limiter les risques hydrauliques, d'envisager de rendre la voie littorale plus perméable avec la création de déversoirs sur le lido lors de crues.

Monsieur Jérôme DUBOST rappelle que tous les aménagements évoqués (grau actuel, creusement du canal des allemands, déversoirs sur la route littorale) mettent en avant qu'il ne faut pas oublier l'entretien courant et, par conséquent, le curage de ces canaux.

Concernant l'activité de pêche, ses objectifs sont laissés en suspend du fait de la non présence des pêcheurs et de leur groupement pour s'exprimer sur leur vision du site.

Monsieur Henri BOUTTIERE évoque aussi les changements climatiques. Ces derniers devraient induire une surcôte naturelle du niveau des mers. Il serait donc raisonnable de ne fixer des objectifs qu'à moyen terme 10 / 15 ans.

## Atelier Thématique n°2 : Milieux naturels

---

**Etaient Présents :** Mesdames Ghislaine ESCOUBEYROU (*DDAF*), Florence DESSALES (*CELRL*), Anne GENTOU (*Conseil général*), Madeleine MIERMONT (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Eva BOURDAT (*mission d'aménagement du littoral*), Aurélie CAROD (*Biotope*), Messieurs Philippe MOGE (*DIDAM*), Gilles LOLIO (*CELRL*), Auguste BOTTIN (*Canet-en-Roussillon*), Robert SAUT (*Canet-en-roussillon*), André PALAU (*EID*), Charles NAVARRO (*fédération départementale des chasseurs*), Jean-claude CAZELLE (*ACCA d'alanya*), Henri BOUTIERE (*scientifique*), Henri CONTE (*APVZH*), Ary VAN OOSTEN (*APVZH*), Michel-ange BOUCHET (*Biotope*), Jérôme DUBOST (*Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération*)

**Etaient Excusés :** Mesdames Martine ROCHON (*éleveur*), Françoise SIROL (*APVZH*), Messieurs Jean-Claude TORRENS (*Saint Nazaire*), Jean-François FABRE (*Saint Nazaire*), Jean-Marie PETIAU (*Saint Nazaire*), Jean SERRE (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Antoine SANCHEZ (*ACCA de Canet*), Lucien COUDERC (*Eden 66*).

---

Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et le CELRL ont reçu un projet, porté par Monsieur Serge PLANES, de recherche ayant pour objectif un « réensemencement en poissons de l'étang de Canet – Saint-Nazaire »

Ce projet s'inscrit dans une suite logique de recherches menées depuis près de 10 ans sur le recrutement et le renouvellement des populations des poissons marins dans le Roussillon. Il serait à présent intéressant d'appliquer, en partie, les résultats obtenus afin d'améliorer la production de poissons pour la pêche de l'étang.

Le CEPRALMAR s'est montré intéressé par cette nouvelle démarche : « accroître la production d'une pêche par réensemencement ».

En Méditerranée, de nombreuses espèces de poissons littoraux ont une forte valeur commerciale et sont donc particulièrement importantes pour les pêcheries artisanales. L'étude du cycle biologique des poissons marins côtiers a démontré, chez les trois espèces de sparidae, une forte mortalité (75 à 80%) durant les deux premiers mois suivant l'installation des juvéniles sur les côtes. Il a été ensuite démontré que cette mortalité était essentiellement liée à la prédation naturelle.

**Les phases larvaires et juvéniles constituent donc des périodes critiques du cycle biologique des poissons côtiers et conditionnent le maintien et le renouvellement des populations adultes.**

Ce projet propose donc de capturer de nouvelles recrues lors de la colonisation, de les élever lors de la période de forte mortalité (2 à 3 mois) et de les remettre ensuite dans le milieu naturel pour qu'elles achèvent leur croissance en utilisant les ressources du milieu.

Pour cet objectif, il est proposé d'**utiliser l'étang de Canet – Saint-Nazaire comme site pilote**, en effectuant dans un premier temps des expériences de réensemencement dans un système majoritairement clos.

L'objectif du projet présenté est donc de réaliser un premier essai à l'échelle pilote de réensemencement en poissons marins côtiers en tentant de mettre au point une ou plusieurs techniques à moindre coût sur des espèces sélectionnées.

Madame Ghislaine ESCOUBEYROU est choquée par ce projet. Un site Natura 2000 ne peut pas servir de lieu d'expérimentation. Elle demande à ce que le projet lui soit communiqué.

Monsieur Gilles LOLIO craint que ce projet ne perturbe et ne modifie le milieu. Avant d'émettre un avis, il est important de définir les objectifs de gestion du site. Un préalable indispensable, avant de commencer un tel projet, sera de procéder à un état initial précis de la vie aquatique lagunaire.

Monsieur MOGE indique que l'étude de l'état initial de l'étang peut être mise dans le cahier des charges.

Monsieur Henri BOUTTIERE rappelle que les principales espèces présentes dans l'étang sont l'anguille, le loup, la daurade, le muge et le jol. Les espèces présentes pour le réensemencement s'adapteront parfaitement au milieu et ne perturberont en rien l'écosystème actuel. Monsieur MOGE précise qu'il faut au préalable définir si la restauration d'une population halieutique est un objectif sur le site.

Monsieur Gilles LOLIO et Madame Ghislaine ESCOUBEYROU rappellent que l'objectif prioritaire est la préservation des habitats Natura 2000. Cette expérimentation ne pourra être étudiée que dans un deuxième temps, et ne devra pas remettre en cause les choix et les solutions techniques qui découleront des objectifs de sauvegarde du site.

Monsieur Charles NAVARRO précise qu'il faut faire une étude d'incidence, comme pour la digue d'al cagarell et pour la thalasso.

Monsieur Robert SAUT comprend les positions des différents acteurs, mais précise que le projet a le mérite de nous être communiqué suffisamment en amont et que le porteur de projet est relativement ouvert à toutes observations et modifications. Il faut essayer de faire coïncider les objectifs de chacun autant que faire ce peut.

Monsieur Jérôme DUBOST présente la convention de partenariat, avec le SMNLR, le Conseil Général et le CELRL, en cours de signature sur un programme de restructuration du lido.

Le Lido de Canet s'étend sur environ 3 kilomètres entre les zones urbanisées de Canet et Saint Cyprien. Un cordon dunaire de faible altimétrie longe la plage : il est interrompu longitudinalement par la route côtière située à environ 200 mètres du rivage et transversalement par le grau de l'étang stabilisé par des digues en enrochements depuis 1974-75. Ce cordon présente une grande richesse biologique et paysagère notamment attestée par son inscription à l'inventaire ZNIEFF. Il fait, en outre, l'objet d'une acquisition partielle par le Conservatoire du Littoral au titre des espaces naturels protégés, et est également, en partie, propriété du Conseil Général des Pyrénées-Orientales.

Bien que l'espace dévolu au stationnement le long de la route soit délimité par un muret afin d'empêcher les pénétrations de véhicules sur le cordon dunaire, celui-ci reste soumis à une forte fréquentation (piétons, cavaliers, voire motos ou 4x4 qui peuvent passer par les aires de stationnement aménagées au sud de Canet plage) qui le fragilise. Près de 70 accès piétonniers principaux, non contrôlés, ont été recensés entre la route et la plage. De plus, plusieurs sentiers parallèles au rivage sont toujours empruntés pour les promenades équestres et par les motos.

Cette fréquentation anarchique déstabilise la végétation dunaire, laissant la possibilité au vent de terre, particulièrement fréquent et violent dans ce secteur, de créer des « siffle vents ». L'action de la mer aggrave ce phénomène à la jonction entre le cordon dunaire et la plage et plusieurs brèches, largement ouvertes sur la mer, sont aujourd'hui observables.

La cicatrisation naturelle par la végétation observée lors des périodes climatologiques calmes (en saison hivernale et au début du printemps) est fortement contrariée par la forte fréquentation estivale et le nettoyage mécanique des plages dès le mois de mai. Le potentiel d'auto-régénération de cet écosystème est alors compromis et le cordon dunaire régresse peu à peu et se fragilise. Le risque est, à terme, si rien n'est fait, une déstabilisation complète du cordon dunaire, avec un recul de l'ensemble du système littoral sableux (recul de la plage et de la dune, pénétrations marines de plus en plus destructrices lors des tempêtes, envahissement de la route). Le problème à résoudre ici réside dans le choix d'un principe d'aménagement visant à enrayer ces dégradations, tout en préservant l'intégrité physique et paysagère du site.

Madame Ghislaine ESCOUBEYROU précise que l'attrait de ce milieu est relativement récent et qu'il est induit en partie par l'aménagement de la route littorale.



Madame Anne GENTOU informe les participants qu'il y a actuellement un projet de restructuration de la route et qu'un projet de « voie verte », réseau de piste cyclable européen, est prévu dans ce secteur.

Madame Eva BORDAT précise que ce projet de voie verte est porté par la Région et la DIREN, que le tracé définitif est laissé à l'appréciation des Conseils Généraux.

Monsieur Gilles LOLIO précise que l'érosion est un véritable problème et qu'il existe d'autres expériences à l'échelle de la Région.

Les objectifs retenus par le groupe de travail sur ce milieu :

- Restructuration du cordon dunaire
- Amélioration des milieux naturels
- Limiter l'érosion
- Canaliser la fréquentation
- Réduction des impacts et des nuisances de la voie littorale.

Concernant le Cagarell, Monsieur BOTTIN rappelle que le site est une propriété privée. Il demande que l'on questionne les propriétaires sur leur vision du site. En revanche, il faut savoir qu'ils ont des obligations et des responsabilités en cas d'incendie. A ce sujet, le propriétaire a fait part à la commune d'un projet de remise en pâture avec un troupeau d'ovin.

Monsieur Michel Ange BOUCHET relève qu'un entretien du milieu par le feu a un impact faible sur la roselière ; en revanche, il a un fort impact sur la faune.

Madame Madeleine MIERMONT rappelle qu'il y a actuellement un projet de digue en bordure du Cagarell dont l'objectif est de mettre hors risque de crue les populations de Canet plage.

Madame Ghislaine ESCOUBEYROU demande si les incidences sur le milieu naturel d'un tel projet ont été évaluées.

Monsieur Auguste BOTTIN pense qu'un des objectifs, sur ce milieu, serait d'inciter fortement le Conservatoire à mettre tout en œuvre pour se porter acquéreur de cet espace remarquable.

Monsieur Robert SAUT informe que les canaux dans le Cagarell ont eu principalement un rôle d'assainissement de la zone. Ces canaux avaient pour but d'assécher le cagarell. Il préconise donc une attention particulière sur la nécessité de les remettre en fonction. Pour quels objectifs ? et quelles incidences derrière sur les espaces naturels ?

Monsieur Charles NAVARRO souhaite doter le DOCOB et le plan de gestion qui en découlera des moyens nécessaires pour maintenir ce secteur dans son état actuel.

Monsieur Michel Ange BOUCHET demande si cela sous entend la pérennisation de l'action des équidés dans le secteur.

Il est convenu, pour l'ensemble des acteurs présents, d'arrêter pour ce secteur les objectifs suivants :

- Ne pas ouvrir ce milieu au grand public.
- Maintenir le fonctionnement hydraulique de la zone.
- Maintenir le milieu « mare temporaire » ouvert.

Nous évoquons, ensuite, les prés de la ville à Saint Nazaire.

Pour monsieur Gilles LOLIO et le CELRL, l'activité pastorale reste un bon moyen de gestion du milieu.

Michel-ange BOUCHET précise qu'il est important de bien définir le mode de gestion sur ces prairies, la fauche uniquement fait tendre le milieu vers un faciès à chiendent. Si cette pratique devient exclusive, comme cela est sous entendu par le diagnostic socio-économique, on sort de la Directive Habitat.

Madame Ghislaine ESCOUBEYROU pense que le berger, Monsieur UBAC, peut contractualiser sur ces terrains un Contrat d'Agriculture Durable -CAD- avec un objectif Biodiversité.

Madame Florence DESSALES rappelle les objectifs suivants pour ce site :

- Maintenir l'activité agricole,
- Maintenir le milieu naturel,
- Contrôler les espèces envahissantes (réduire et surveiller)

Pour Monsieur Charles NAVARRO, il ne faut pas oublier le Seneçon du Cap qui est une espèce présente sur le site à deux endroits. De plus, la Fosseille apporte beaucoup de lentilles d'eau.

Monsieur Henri BOUTTIERE propose de garder le lit de l'ancien Réart avec sa végétation actuelle et sa biodiversité. Il ne faut surtout pas lui redonner une fonction hydraulique.

Monsieur Henri CONTE est assez d'accord avec cette proposition, mais, en revanche, il faut un programme d'entretien dans ce secteur pour enlever les ordures dans l'embouchure et l'ancien Réart et nettoyer le site.

Madame Aurélie CAROD propose aussi d'inscrire un objectif « maintenir & réhabiliter les linéaires d'arbres » pour favoriser les habitats de l'avifaune.

Monsieur Henri BOUTTIERE informe le bureau d'étude qu'il existe une fougère aquatique dans les cours d'eau au sud de l'étang, qu'il ne faudra pas oublier de reprendre dans l'inventaire du site.

## Atelier Thématique n°1 : Accueil du public

---

**Etaient Présents :** Mesdames Florence DESSALES (*CELRL*), Anne GENTOU (*Conseil général*), Madeleine MIERMONT (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Eva BOURDAT (*mission d'aménagement du littoral*), Aurélie CAROD (*Biotope*),  
Messieurs Gilles LOLIO (*CELRL*), Auguste BOTTIN (*Canet-en-Roussillon*), Charles NAVARRO (*fédération départementale des chasseurs*), Jean-claude CAZELLE (*ACCA d'alanya*), Henri BOUTIERE (*scientifique*), Henri CONTE (*APVZH*), Ary VAN OOSTEN (*APVZH*), Michel-ange BOUCHET (*Biotope*), Jérôme DUBOST (*Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération*)

**Etaient Excusés :** Madame Françoise SIROL (*APVZH*),  
Messieurs Jean-Claude TORRENS (*Saint Nazaire*), Jean-François FABRE (*Saint Nazaire*), Jean-Marie PETIAU (*Saint Nazaire*), Jean SERRE (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Robert SAUT (*Canet-en-roussillon*), André PALAU (*EID*), Antoine SANCHEZ (*ACCA de Canet*), Lucien COUDERC (*Eden 66*), Philippe MOGE(*DIDAM*)....

---

Monsieur Jérôme DUBOST présente la réflexion conduite par le Service Environnement sur l'aménagement des pistes et sentiers autour du village des pêcheurs.

Il y a aujourd'hui, sur le site, trois groupes d'usagers, avec des besoins spécifiques (et donc des circuits différents) :

- **Les pêcheurs** qui ont besoin d'accéder, en véhicule, à leurs aires d'embarcation réparties le long des berges de l'étang
- **Les promeneurs** (riverains et touristes) qui doivent pouvoir accéder aux différents observatoires et sont demandeurs d'un tracé qui longe les berges de l'étang
- **Les sportifs** qui souhaitent un circuit en « boucle » pour faire leur footing.

Fort de ce constat, nous envisageons la réalisation d'une piste en boucle et de sentiers. Ce réseau privilégie les tracés déjà existants (afin de ne pas dégrader les dunes encore en bon état) et vise à réduire par trois l'ensemble des circuits « sauvages » constatés aujourd'hui.

Par piste, nous entendons un tracé de 2 m 50 de large permettant la circulation des véhicules légers. Par sentiers, nous entendons un tracé de 1m50 de large pour un usage exclusivement piéton.

Le matériel choisi pour réaliser ces circuits prend la forme d'un concassé de couleur claire. Tout en gardant un aspect assez naturel, il a l'avantage de bien marquer visuellement les différents parcours.

Afin de compléter l'attrait du site pour les promeneurs et renforcer le respect du sentier des berges de l'étang (la piste sert de guide/balisage entre les observatoires), nous envisageons de mettre en place un observatoire pour oiseaux au nord du site. Cet aménagement viendra ainsi compléter les deux observatoires déjà en place et rendre attractif un secteur aujourd'hui marginalisé et qui concentre des usages problématiques (séances d'aérobic, cours de karaté...).

Un nouveau parcours de santé sera repensé pour mieux s'intégrer dans le site. Les agrès seront déplacés vers la piste. Ceci permettra de mieux le dissimuler dans le paysage et de canaliser les sportifs et limiter leur divagation sur les dunes.

Monsieur Charles NAVARRO réagit en se demandant si ces aménagements ne vont pas amener un public supplémentaire qui ne vient pas aujourd'hui. En avons-nous réellement besoin ?

Ce type d'aménagement, pour Madame Florence DESSALES, est nécessaire pour canaliser le public et les aménagements prévus sont légers pour le site. Ces réalisations apportent de bons résultats sur d'autres sites et n'entraînent pas forcément avec une augmentation de fréquentation. En revanche, elle rappelle que la position du Conservatoire vis-à-vis du parcours de santé est très claire : il faut l'enlever. Il faut se donner les moyens de rendre le site esthétique et attrayant pour la nature et non pour le sport. Utiliser le sport comme outil de promotion et de développement du site nuit au message de respect qu'on veut faire passer.

Madame Anne GENTOU confirme que les aménagements similaires réalisés sur des sentiers en montagne donnent de bons résultats. Effectivement, les randonneurs suivent l'itinéraire proposé et ne divaguent que très rarement.

Monsieur Auguste BOTTIN relève tout de même que les matériaux choisis pour la réalisation du sentier vers l'observatoire sud, ont choqué lors de leur implantation. Mais, maintenant, on s'aperçoit qu'ils vieillissent bien et s'intègre parfaitement dans le paysage du site. Concernant le parcours de santé, la ville de Canet a effectivement prévu de le basculer vers le stade, le long de la Têt.

Monsieur Henri BOUTTIERE demande pourquoi faire une piste en boucle ? Une piste centrale avec un double sens n'est-il pas plus envisageable sur le site ?

Il y a deux types d'usagers, deux périodes, il faut donc un aménagement unique qui réponde à deux réglementations différentes.

Pour lui, le troisième observatoire n'est pas forcément indispensable. Il est utile de garder des gens sur un parcours balisé, mais encore faut-il les intéresser. Il faut effectivement supprimer le parcours de santé pour pouvoir faire passer un message beaucoup plus respectueux de la nature. Avant d'arrêter des choix de panneaux, il faut surveiller et étudier le comportement des touristes en été. Quelle est la principale demande de ce public sur ce site ?

Par ailleurs, il faut faire un effort de nettoyage du site et notamment sur les latrines improvisées qui sont essentiellement la résultante de l'activité des campings caristes sur le site.

Monsieur Henri CONTE confirme effectivement un problème de camping-car sur le site. En effet, le soir, ils rentrent sur le site pour y passer la nuit. Par ailleurs, quels sont les actions ou aménagements envisagés pour le lido sud ?

Monsieur Jérôme DUBOST rappelle qu'il avait été convenu, lors des ateliers thématiques précédents, de canaliser le public sur la portion nord du lido. En conséquence, rien n'est envisagé sur le sud pour inviter la population sur ces terrains. Les réflexions conduites actuellement portent essentiellement sur la préservation du secteur et la limitation des accès aux utilisateurs prioritaires (pêcheurs, équipe d'entretien et services de sécurité,...). De plus, il existe des gardes de l'ACCA assermentés circulant sur le site (4 sur Canet et 1 sur St-Nazaire).

Monsieur Auguste BOTTIN informe qu'il existe, pour la surveillance du site, à Canet-en-Roussillon une cellule de 3 policiers municipaux en charge de l'environnement. Il faudra, en fonction des objectifs de gestion du site, faire évoluer les arrêtés municipaux en vigueur actuellement.

Il est évoqué, par l'ensemble des participants, la question des déchets et des papiers volants publicitaires sur le site. Certains déplorent le manque d'équipement (poubelles,...).

Monsieur Jérôme DUBOST informe que les poubelles, sur un site naturel, attirent les déchets. Il fait le parallèle avec d'autres sites où les aménageurs ont été obligés de retirer les poubelles, car le public, trop assisté, se laissait aller à des débordements et cela a apporté plus de nuisances que de solutions.

Monsieur Auguste BOTTIN rappelle qu'il existe actuellement un potentiel de 800 places de parking entre Canet et Saint Cyprien. Cela n'est pas neutre sur un budget communal de collecte des déchets, si une collecte spécifique devait être organisée pour relever ces poubelles.

Madame Florence DESSALES confirme qu'il faut sensibiliser au maximum les gens pour qu'ils rapportent leurs déchets. Des actions de sensibilisation « plages propres » ont déjà été conduites sur d'autres sites et les résultats sont probants.

Monsieur Jérôme DUBOST informe qu'une réflexion est aussi actuellement en cours autour du village de Saint Nazaire, mais le public ciblé est plus initié et local. L'objectif est de redonner l'espace aux habitants de Saint Nazaire.

Monsieur Charles NAVARRO se demande si nous devons autant assister la population. Pourquoi ne pas laisser le site ouvert, comme aujourd'hui, sans forcément les inviter ?

Monsieur Gilles LOLIO précise que l'accueil du public est la mission n°1 du Conservatoire. En conséquence il est intéressant d'étudier des projets de parcours, pour canaliser le public et éviter la divagation. Ces parcours pourront aussi régler des problèmes de cohabitation entre les chiens et le troupeau et permettront de répartir l'espace en fonction des usagers.

Madame Madeleine MIERMONT a pu constater que le Réart servait de terrain de cross pour de jeunes motards. Il serait bon que des patrouilles puissent être faites aussi dans ce secteur.

Monsieur Jérôme DUBOST reviens sur un courrier qui a été adressé par l'ACCA d'Alenya et propose à Monsieur Jean-Claude CAZEILLE d'évoquer ce sujet.

En effet, Monsieur Jean-Claude CAZEILLE a alerté l'opérateur sur sa crainte de voir une augmentation de la fréquentation dans le secteur de l'agouille de la mar. Ceci après l'évocation, lors de la ronde précédente, d'étudier des postes d'observations à l'embouchure des affluents.

Les chasseurs ont obligation de se reculer de 150 mètres d'un lieu d'accueil du public. A Alenya la principale zone de chasse, est justement constituée par les berges de l'agouille de la mar. Si les berges deviennent un lieu d'accueil du public, le territoire de chasse se réduira à une « peau de chagrin »

Les chasseurs s'adaptent et cohabitent très bien avec les promeneurs occasionnels, comme cela est pratiqué aujourd'hui. Mais, si l'on aménage les berges pour une forte fréquentation avec un poste d'observatoire, on ne maîtrise pas l'impact en dehors des visites guidées.

Il y a donc un problème de cohabitation avec la chasse, car la période de chasse peut aller au-delà de fin janvier.

Dans les terres, la chasse aux nuisibles est permise de septembre à fin mars.

Monsieur Gilles LOLIO précise, en effet, que les périodes de chasse sont les suivantes :

- Septembre à fin janvier : chasse courante
- 15 février à fin mars : période de destruction pour les nuisibles (chasse à l'affût).

En revanche, la mission du Conservatoire est l'accueil du public. Il convient donc de trouver des compromis pour ne pas geler toutes les embouchures des affluents à la chasse.

Monsieur Charles NAVARRO rappelle que ce problème ne concerne que l'embouchure de l'agouille de la mar. La situation n'est pas similaire sur l'embouchure de la Fosseille. Il propose d'étudier le circuit pédagogique suivant pour la rive ouest de l'étang :

- installation d'une table d'orientation sur le parking de l'école des mouettes,
- sentier pour arriver à l'embouchure de la Fosseille,
- observation à partir des près fauchés, des limicoles, dans les zones humides.

Monsieur Henri BOUTTIERE relève l'idée d'une table d'orientation à Saint Nazaire, mais plutôt sur la passe. De plus, un observatoire intéressant peut effectivement être implanté au bout de la Fosseille.

Monsieur Auguste BOTTIN souhaite élargir le champ d'investigation pour un futur sentier à Saint Nazaire en rappelant que ces 3 lieux : (parking, fosseille et ancien ball trap) sont actuellement utilisés par les écoles.

Monsieur Henri CONTE souhaite revenir sur le problème de la pollution visuelle de l'agouille de la mar. Il demande si une passerelle sur l'agouille de la mar peut être envisagée. C'est le seul aménagement qui permettra une connexion entre Saint Nazaire et Saint Cyprien.

Monsieur Jérôme DUBOST rappelle que l'idée maîtresse n'est pas de faire le tour de l'étang, mais bien de canaliser les différents publics sur des secteurs et de préserver certaines zones de toute fréquentation.

Monsieur Gilles LOLIO confirme qu'un tel équipement n'est pas envisageable aujourd'hui.

Monsieur Jérôme DUBOST reprend donc les grandes lignes qui se dégagent de cet atelier en termes d'objectifs :

- Canaliser le grand public,
- Baliser les circuits et itinéraires thématiques
- Sensibiliser le public
- Clarifier les usagers par secteur

Monsieur Henri BOUTTIERE informe les participants, qu'aussi bizarre que cela puisse paraître, l'étang se comblera par le sud.

Madame EVA BORDAT propose de réfléchir à la place de la voiture dans ce secteur.

Madame Anne GENTOU informe que le Conseil Général mène actuellement des études sur le lido pour la requalification de la voie. Ce projet comporterait des poches de stationnement, qui seraient desservies par de petits giratoires. De plus, une piste cyclable bidirectionnelle, « voie verte » est aussi à l'étude côté Ouest.

Elle propose d'organiser une réunion avec le service « route » du Conseil Général pour intégrer ces réflexions le plus en amont dans le DOCOB.

Monsieur Charles NAVARRO demande qu'il soit intégré dans le DOCOB, avant le plan de gestion la réalisation d'un état initial sur le dérangement et la perturbation du site. Ensuite que régulièrement, chaque année, soit réalisée une étude d'impact sur le dérangement et la perturbation du site en identifiant clairement les clauses.

Voici les objectifs qui ont pu être dégagés lors de cette ronde d'atelier et qui sont partagés par l'ensemble des participants :

**Objectifs Principaux :**

- Préserver et maintenir les habitats d'intérêt communautaire et/ou prioritaires et remarquables
- Prévenir les populations contre les risques d'inondations et les mettre hors de danger.
- Garder la lagune en eau
- Ralentir le phénomène de comblement
- Limiter les apports de pollution
- Rester fidèle aux missions du conservatoire

**Objectifs secondaires :**

- Restructurer du cordon dunaire
- Améliorer les milieux naturels
- Réduire les impacts, les nuisances de la voie littorale.
- Définir de la place de la voiture dans cet espace
- Ne pas ouvrir le milieu du Cagarell au grand public.
- Maintenir le fonctionnement hydraulique du cagarell.
- Maintenir les milieux mare temporaire et prés salés ouverts.
- Maintenir l'activité agricole,
- Maintenir les milieux naturels,
- Contrôler les espèces envahissantes (réduire et surveiller)
- Maintenir & réhabiliter les linéaires d'arbres pour favoriser les habitats de reproduction et de chasse de l'avifaune et des chiroptères (chauves-souris).
- Canaliser le grand public,
- Baliser les circuits, itinéraires thématiques
- Sensibiliser le public
- Clarifier les usagers par secteur
- ...

Les bureaux d'études hydrauliques nous confirment que ces objectifs peuvent être atteints sans de gros aménagements sur la lagune et à l'échelle du bassin versant. La validation de ces objectifs permettra d'affiner les scénarii hydrauliques et les propositions de gestion et d'aménagement.

Mais, avant tout, sommes nous tous d'accord sur ces objectifs ? Ce sera le principal objet de discussion lors du prochain Comité de Pilotage.